

Direction des Ressources Humaines

ARRÊTE N° **11.3766** /MENET-FP/CAB
du **17 AOUT 2018**

portant nomination d'un Directeur Régional de l'Éducation Nationale,
de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

**LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

ARRÊTE

Vu : la Constitution ;

Vu : la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;

Vu : le décret n°66-125 du 31 mars 1966, portant fixation d'indemnité de fonction en faveur de certains personnels enseignants de l'Enseignement du Premier degré, de l'Enseignement du Second degré et de l'Enseignement Technique ;

Vu : le décret n°93-607 du 02 juillet 1993 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;

Vu : le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;

Vu : le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011 portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;

Vu : le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;

Vu : le décret n°2018-614 du 4 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu : le décret n°2018-617 du 10 juillet 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement en qualité de ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Vu : le décret n°2018-618 du 10 juillet 2018, portant Nomination des membres du gouvernement ;

Vu : l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;

Vu : les nécessités de service ;

ARTICLE 1 : Monsieur **MARCEL Perreti, matricule 205374N, Professeur de Lycée**, précédemment Directeur Départemental de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle de SINFR (DRENET-FP BOUAFLE), **est nommé Directeur Régional de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle de BOUNDIALI (DRENET-FP BOUNDIALI).**

ARTICLE 2 : L'intéressé aura droit aux indemnités et avantages liés à sa fonction.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENET-FP/CAB	1
DRH	1
IGENET-FP	1
DRENET-FP	36
DDENET-FP	5
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIG	1


LE MINISTRE
République de Côte d'Ivoire
Kandia CAMARA

Direction des Ressources Humaines

ARRÊTE N° 1.3767 /MENET-FP/CAB
du 17 AOUT 2018

portant nomination d'un Directeur Régional de l'Education Nationale,
de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ARRÊTE

- Vu** : la Constitution ;
- Vu** : la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** : le décret n°66-125 du 31 mars 1966, portant fixation d'indemnité de fonction en faveur de certains personnels-enseignants de l'Enseignement du Premier degré, de l'Enseignement du Second degré et de l'Enseignement Technique ;
- Vu** : le décret n°93-607 du 02 juillet 1993 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** : le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
- Vu** : le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011 portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu** : le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu** : le décret n°2018-614 du 4 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** : le décret n°2018-617 du 10 juillet 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement en qualité de ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu** : le décret n°2018-618 du 10 juillet 2018, portant Nomination des membres du gouvernement ;
- Vu** : l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu** : les nécessités de service ;

ARTICLE 1 : Monsieur **Moussa SOUMAHORO**, matricule **163252H**, Professeur de Lycée, précédemment Directeur Départemental de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle de ISSIA (DRENET-FP DALOA), est nommé **Directeur Régional de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle de BOUNA (DRENET-FP BOUNA)**.

ARTICLE 2 : L'intéressé aura droit aux indemnités et avantages liés à sa fonction.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENET-FP/CAB	1
DRH	1
IGENET-FP	1
DRENET-FP	36
DDENET-FP	5
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIG	1



Kandia CAMARA

Direction des Ressources Humaines

ARRÊTE N° 3765 /MENET-FP/CAB
du 17 AOÛT 2018

portant nomination d'un Directeur Départemental de l'Education Nationale,
de l'Enseignement technique et de la Formation Professionnelle

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

- Vu** : la Constitution ;
- Vu** : la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** : le décret n°66-125 du 31 mars 1966, portant fixation d'indemnité de fonction en faveur de certains personnels enseignants de l'Enseignement du Premier degré, de l'Enseignement du Second degré et de l'Enseignement Technique ;
- Vu** : le décret n°93-607 du 02 juillet 1993 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** : le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
- Vu** : le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011 portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu** : le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu** : le décret n°2018-614 du 4 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** : le décret n°2018-617 du 10 juillet 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement en qualité de ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu** : le décret n°2018-618 du 10 juillet 2018, portant Nomination des membres du gouvernement ;
- Vu** : l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu** : les nécessités de service ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur **ZIRIGA Bossé Bernard**, matricule **206098F**, Professeur de Lycée, précédemment Secrétaire Général à la Direction Régionale de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle d'ODIENNE (DRENET-FP ODIENNE), est nommé **Directeur Départemental de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle de SINFRA (DRENET-FP BOUAFLE)**.

ARTICLE 2 : L'intéressé aura droit aux indemnités et avantages liés à sa fonction.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENET-FP/CAB	1
DRH	1
IGENET-FP	1
DRENET-FP	36
DDENET-FP	5
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIG	1

